



Carole DELGA  
Ancienne ministre  
Présidente

Enregistré au greffe le 12/06/2020  
sous le n° GR/20/0226

**Monsieur André PEZZIARDI**  
**Président**  
**CHAMBRE REGIONALE DES**  
**COMPTES OCCITANIE**

500 avenue des Etats du Languedoc  
CS 70755  
34 064 MONTPELLIER CEDEX 2

Montpellier, le 12 JUIN 2020

**VOS RÉF :** GR/20/613  
**NOS RÉF :** DGS/IGS/CIC/080620  
**AFFAIRE SUIVIE PAR :** [REDACTED]  
**CONTACT :** [REDACTED]  
**Tél.:** [REDACTED]

**OBJET : Réponse au rapport d'observations définitives de la CRC portant sur la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)**

Monsieur le Président,

J'ai bien pris connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre portant sur la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), reçu le 14 mai.

La Région Occitanie a voté en juin 2018 son Plan d'intervention régional pour l'eau qui la positionne comme un fédérateur de la gestion de l'eau sur son territoire, dont je rappelle qu'il est, au niveau national, l'un des plus exposés aux effets du changement climatique. En témoigne la succession récente d'épisodes de sécheresses et d'inondations, d'une fréquence et d'une intensité exceptionnelles.

Il est donc impératif de répondre à l'urgence climatique par la mise en oeuvre d'un nouveau modèle de développement dont une des priorités doit être la gestion de l'eau, à laquelle contribuent fortement les concessions Neste et rivières de Gascogne, gérées par la CACG.

Pour autant, la Région partage globalement les constats et l'analyse sévères établis par la Chambre relatifs à la « *dégradation de la situation financière* » de la CACG et à l'impact d'un plan stratégique « *déconnecté des capacités financières de la CACG* », en pleine cohérence avec les conclusions de l'audit financier mené à l'initiative de la Région Occitanie (actionnaire à 7,10% de la CACG) dans le cadre des réflexions préalables au transfert des concessions.

Ainsi, si la Région Occitanie souhaite continuer à soutenir la CACG comme acteur de la gestion de l'eau sur la partie ouest de son territoire et à préserver l'emploi de ses salariés, cet appui implique selon elle la mise en place d'un nouveau modèle économique viable.

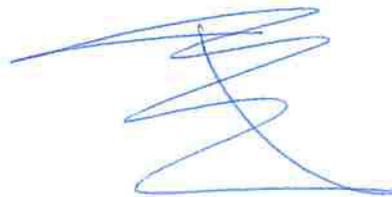
Cela passe sans doute par un nouveau projet stratégique et de nouvelles modalités de gouvernance de la structure, conditions préalables à toute recapitalisation.

La Région Occitanie attend donc de la CACG qu'elle engage dès à présent un plan de redressement en accord avec les priorités discutées depuis plusieurs mois avec les collectivités actionnaires, notamment en stoppant les dépenses nouvelles prévues (dont les nouveaux recrutements, les besoins en termes de personnel devant être prioritairement assurés par des redéploiements internes). Dans ce cadre, est aussi attendu l'établissement d'une prospective à échéance au minimum de 3 ans.

Enfin, un Comité de suivi associant les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine à la CACG devra permettre d'assurer de manière régulière un suivi de la mise en œuvre de ce plan et des réorientations stratégiques associées.

Sous ces conditions, je vous informe que les deux Régions ont prévu de voter 4 M€ d'avance en compte courant d'associés (2,7 M€ pour Occitanie et 1,3 M€ pour Nouvelle-Aquitaine) liés à la mise en place effective du plan de redressement et des dispositifs de suivi.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.



**Carole DELGA**